



Un milieu en héritage

Our Heritage, Our Home

1. Télécharger le formulaire
2. Remplir celui-ci et l'enregistrer
3. Nous le faire parvenir au information.bury@hsfqc.ca

Marché Public de Bury 2023

Contrat entre le **Marché public de Bury** et le **membre exposant**

Horaire : Un samedi sur deux à partir du 15 juillet 2023 jusqu'au 23 septembre 2023 inclusivement.

Heure : 10h à 14h

Coût : Kiosque régulier 10\$ / par journée (espace incluant une table)

Kiosque double 18\$ / par journée (espace incluant deux (2) tables)

1 table

2 tables

À ces tarifs, un dépôt de 50\$ doit être ajouté. Le dépôt sera retourné à l'exposant à la fin de la saison si toutes les conditions du contrat sont respectées.

Endroit : Dans le Parc Mémorial sous un grand chapiteau.

Dates S.v.p. cocher les la case des journées réservées.

15 juillet 2023	
29 juillet 2023	
12 août 2023	
26 août 2023	
9 septembre 2023	
23 septembre 2023	

Municipalité de Bury

528, Main, Bury (Québec) J0B 1J0

Téléphone : (819) 560-8414 - Télécopieur : (819) 872-3675 – Courriel : information.bury@hsfqc.ca

Admission au marché

Tous les exposants du marché doivent recevoir l'autorisation de la Municipalité de Bury ou de sa représentante pour occuper un kiosque et/ou y vendre ses produits. La sélection des exposants est à l'entière discrétion de la Municipalité, mais repose sur les critères suivants :

- Diversité des produits offerts
- Capacité de l'exposant à répondre à la demande
- Provenance des produits de l'exposant
- Qualité des produits offerts

Règles générales de fonctionnement

Afin que le marché soit un succès et se déroule dans l'ordre et l'harmonie, les règles suivantes devront être respectées de tous les exposants.

- Les exposants devront être présents tous les jours d'ouverture du marché et leur kiosque devra être prêt à accueillir les clients de 10h à 14h.
- Les exposants devront afficher clairement et visiblement le prix de leurs produits.
- Les exposants devront acquitter le coût de location de leur emplacement lors de la signature du contrat d'exposant.
- Les exposants s'engagent à être présents aux dates confirmées et devront s'assurer que le kiosque est occupé s'ils ne peuvent être présents. Le dépôt de 50\$ sera retenu si cette condition n'est pas remplie.
- Les exposants s'engagent à ne pas fumer dans leur kiosque et à ne pas apporter de consommation alcoolisée sur place.

Informations générales

Nom de l'entreprise	
Nom du/des propriétaires	
Personne-ressource	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Site Web	

Description de votre entreprise et de ses particularités

Municipalité de Bury

528, Main, Bury (Québec) J0B 1J0

Téléphone : (819) 560-8414 - Télécopieur : (819) 872-3675 – Courriel : information.bury@hsfqc.ca

Produits que vous désirez vendre au marché

Chaque nouveau produit vendu devra être autorisé par la responsable du marché au préalable. Si les produits vendus ne sont pas produits ou fabriqués par votre entreprise, en indiquer la provenance.

*J'aimerais être contacté pour participer au Marché de Noël 2023

Je joins à ma demande le chèque qui acquitte la location de mon emplacement pour la saison, incluant le montant de mon dépôt de 50\$. Je joins aussi une photocopie de mon permis (MAPAQ) ou de ma demande de permis.

Signature exposant

Signature représentante du marché

Nom et prénom

Nom et prénom

Municipalité de Bury

528, Main, Bury (Québec) J0B 1J0

Téléphone : (819) 560-8414 - Télécopieur : (819) 872-3675 – Courriel : information.bury@hsfqc.ca